



[MEMOIRE]

Mandat d'initiative portant sur l'étude des mesures pour
contrer la consommation de tabac de contrebande

Ministère de la Sécurité publique
Direction générale des affaires policières

1er septembre 2011

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1- LA CONTREBANDE DE TABAC AU QUÉBEC	4
2- LE PROGRAMME ACCES TABAC	6
2.1- LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE	7
2.2- LE MANDAT DU COMITÉ TACTIQUE	7
2.3- LE FINANCEMENT DU PROGRAMME	8
2.4- LE VOLET POLICIER DU PROGRAMME.....	9
2.5- LA FORMATION DES CORPS POLICIERS	12
3- RETOMBÉES DES INTERVENTIONS POLICIÈRES.....	13
3.1- LES INFRACTIONS ENREGISTRÉES PAR LES CORPS POLICIERS DU QUÉBEC	13
3.2- LES QUANTITÉS DE TABAC SAISIÉS.....	14
CONCLUSION	16

INTRODUCTION

La contrebande de tabac est un phénomène préoccupant eu égard à son ampleur et à ses impacts qui se font notamment sentir au Québec dans les domaines de la santé publique, des finances publiques et de la sécurité publique :

- Il est connu que le maintien des produits du tabac à un prix élevé, notamment par l'imposition de taxes, est un moyen efficace pour en réduire la consommation et que cette mesure est recommandée en tant que composante majeure d'une stratégie globale de lutte antitabac. La disponibilité des produits du tabac de contrebande à bas prix peut toutefois diminuer les avantages potentiels d'une telle stratégie en réduisant la motivation de cesser de fumer ou en encourageant l'initiation aux produits du tabac.
- La consommation de produits de tabac de contrebande constitue une forme d'évasion fiscale qui prive annuellement le gouvernement du Québec d'importants revenus. Les pertes fiscales découlant du marché de la contrebande au Québec sont estimées à environ 225 M\$ pour l'année 2010 selon le ministère des Finances (MFQ).
- La contrebande de tabac est un marché illégal qui compromet l'intégrité du régime fiscal et qui contribue à enrichir les réseaux illégaux impliqués dans ce commerce. À l'instar de tout autre marché illégal, la demande stimule l'offre et tant qu'il existera une demande élevée pour des produits du tabac à faible prix, des stratagèmes seront mis en place pour en offrir en marge du marché légal. Du point de vue de la sécurité publique, il importe donc d'éviter l'expansion incontrôlée des marchés illégaux et de limiter les capacités des organisations qui les dominent.

Ce mémoire traitera principalement de ce dernier aspect de la problématique et présentera un aperçu des efforts mis en place par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et ses partenaires, dans le cadre du programme ACCES (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) Tabac, pour endiguer ce marché illégal.

Après avoir fait un bref survol de la contrebande du tabac au Québec et présenté les liens qui existent entre ce commerce et les réseaux criminels organisés, le mémoire présentera plus en détail le programme ACCES Tabac, la structure de concertation mise en place depuis 2001 pour lutter contre ce marché illégal. Il sera notamment démontré que des investissements importants ont été consentis dans le cadre de ce programme pour lutter contre la contrebande de tabac au Québec et que les résultats sont directement proportionnels à ces investissements.

1- LA CONTREBANDE DE TABAC AU QUÉBEC

Pour que se développe un marché de contrebande, trois conditions doivent généralement être réunies: une demande forte pour un produit doit exister, une différence avec le prix courant doit être suffisamment importante pour rendre le commerce illégal rentable et la perception des risques d'arrestations et de sanctions doivent être relativement peu élevés.

S'il est vrai que l'une des principales causes du développement du marché de la contrebande au Québec est le prix élevé des produits du tabac et qu'une baisse des taxes éliminerait vraisemblablement ce marché, les impératifs de santé publique commandent de tenir le niveau de taxation élevé pour acquis. La relation entre les taxes élevées et le développement d'un marché de contrebande n'est d'ailleurs pas automatique. Il existe en effet d'importantes variations du prix moyen de vente d'une cartouche entre les provinces canadiennes. Même si le Québec et l'Ontario sont parmi les provinces dont le prix de vente d'une cartouche est le moins élevé au pays, ces provinces sont celles où le marché de la contrebande des produits du tabac est le plus problématique.

Comme tout autre commerce, la contrebande de tabac suit une séquence d'approvisionnement en trois étapes : la production (ou l'importation) des produits du tabac, l'approvisionnement des réseaux de distribution et la vente au détail. Cette chaîne d'approvisionnement peut être plus ou moins courte et comporter un nombre plus ou moins élevé d'intermédiaires selon les réseaux et les régions.

Figure 1

Chaîne d'approvisionnement des produits du tabac de contrebande



Les produits du tabac illégaux en vente au Québec sont généralement fabriqués à partir de tabac brut importé des États-Unis, ou encore à partir de tabac fourni par des producteurs de l'Ontario qui détournent une partie de leur production vers les réseaux de production illégale. Dans ce cas, la culture du tabac est pratiquée de façon légitime, mais la vente à des manufacturiers qui ne détiennent pas tous les permis requis est illégale.

Le tabac brut ainsi obtenu est ensuite dirigé vers des usines ne possédant pas les permis requis, qui procèdent ensuite à la fabrication des produits de tabac. Le sac de plastique de type « Ziploc » contenant 200 cigarettes est de loin le produit de tabac de contrebande le plus vendu au Québec. Les produits de tabac ainsi fabriqués sont achetés par des revendeurs qui les distribuent illégalement à

travers la province. La vente de ces produits est illégale, notamment parce que les taxes n'ont pas été acquittées et/ou parce que les vendeurs ne possèdent pas toutes les autorisations requises. La majorité des revendeurs se font connaître par le bouche à oreille. Les cartes professionnelles et les petites annonces sont habituellement peu utilisées puisque susceptibles d'entraîner une intervention rapide des policiers.

Le sac de type « Ziploc » de 200 cigarettes est le produit du tabac le plus souvent saisi par les policiers. Il constitue approximativement 90 % du marché illégal. Le « Ziploc » est vendu entre 10,00 \$ et 15,00 \$ l'unité sur les réserves autochtones et est revendu entre 20,00 \$ et 25,00 \$ à l'extérieur des réserves. Le sac de 200 g de tabac ne constitue désormais plus qu'une fraction des produits du tabac saisis. Cela pourrait s'expliquer par le prix peu élevé des sacs de type « Ziploc ».

Soulignons toutefois que le prix du sac de type « Ziploc » a connu une forte hausse au cours de l'été 2009 en raison d'une pénurie, ce qui aurait causé le retrait de nombreux revendeurs indépendants au profit des réseaux mieux organisés, plus vastes et souvent reliés à différents groupes criminels. Ces derniers disposent de moyens financiers plus importants et peuvent par conséquent acheter des produits du tabac illicites en plus grande quantité, plus fréquemment et donc bénéficier de prix avantageux. Le prix du sac de type « Ziploc » est redescendu à son niveau habituel au cours de l'hiver 2010, mais selon les renseignements policiers, l'implication de réseaux importants et mieux organisés serait demeurée.

La vente de produits de tabac contrefaits demeure par ailleurs un phénomène marginal au Québec. Les grands manufacturiers de produits du tabac ne recevraient, en effet, seulement qu'entre 60 et 75 plaintes par année de consommateurs qui auraient acheté des produits contrefaits à leur insu. Très peu de produits contrefaits sont par ailleurs saisis par les corps policiers.

Enfin, de nouveaux produits de contrebande apparaissent sur le marché selon la demande. C'est notamment le cas des cigarillos qui sont apparus sur le marché illégal plus récemment. Même si les quantités saisies demeurent modestes, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en a récupéré plus fréquemment au cours de la dernière année. Les saisies de cigarillos demeurent relativement rares en dehors de cette région pour le moment.

Implication du crime organisé

Les activités liées à la contrebande de tabac présentent plusieurs avantages pour les réseaux et les individus qui s'y adonnent. Il s'agit d'un trafic comportant des risques somme toute relativement peu élevés compte tenu des profits considérables que ce commerce peut générer. Ces dernières années, les policiers ont souligné le rôle joué par les individus liés au crime organisé dans les différents

dossiers d'enquête de contrebande de tabac. Les policiers rapportent notamment saisir un nombre croissant de stupéfiants et d'armes au cours des perquisitions menées dans le cadre de leurs dossiers d'enquête, ce qui laisse supposer des liens plus étroits entre les individus actifs dans la contrebande de tabac et les réseaux criminels organisés, quand il ne s'agit pas des mêmes personnes.

La participation accrue d'individus liés à des réseaux criminels au marché de la contrebande de tabac est susceptible de contribuer au financement d'organisations criminelles qui s'adonnent également à d'autres formes de commerce illégal comme le trafic de stupéfiants ou d'armes à feu. Le projet *Conquête* de la Sûreté du Québec (SQ) mené en 2007-2008 et le projet *Machine* du SPVM mené en 2009-2010 sont des exemples révélateurs de l'implication du crime organisé dans le domaine de la contrebande de tabac, tout comme l'était le projet *Château* mené par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en collaboration avec la SQ en 2008-2009. Les partenaires policiers du programme ACCES Tabac ont convenu de continuer à colliger des renseignements démontrant les liens existants entre le marché de la contrebande de tabac au Québec et les réseaux criminels organisés.

2- LE PROGRAMME ACCES TABAC

Afin de lutter contre le commerce illégal du tabac, le Québec s'est doté en 2001 d'une politique d'envergure susceptible de faire face aux conséquences néfastes de ce marché illégal sur les finances publiques. Découlant de cette politique et coordonné par le MSP, le programme ACCES Tabac fait appel à différents paliers gouvernementaux et organismes engagés dans la lutte contre le commerce illégal du tabac. Fondé sur la concertation au sein d'un comité tactique, le programme ACCES Tabac réunit les partenaires suivants :

- Ministère des Finances (MFQ)
- Revenu Québec (RQ)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
- Sûreté du Québec (SQ)
- Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) qui représente les corps de police municipaux (CPM)
- Agence du revenu du Canada (ARC)
- Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

Ce partenariat a pour principal objectif d'assurer le respect du régime fiscal et de rétablir l'ordre dans l'activité commerciale du tabac en diminuant la concurrence déloyale et en luttant contre la commercialisation illicite du tabac au sein de marchés parallèles.

Le comité tactique du programme ACCES Tabac est le principal forum où s'organise la concertation des intervenants gouvernementaux touchés par la contrebande de tabac au Québec. Cette concertation permet l'optimisation des ressources, la complémentarité des interventions, le partage du renseignement et les échanges sur les modifications législatives et réglementaires à apporter afin de soutenir les opérations des différents partenaires. À ce titre, le programme ACCES Tabac constitue la pierre d'assise des efforts de lutte contre la contrebande de tabac au Québec depuis maintenant une décennie.

2.1- LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le programme ACCES Tabac est composé des structures suivantes :

- un *Comité stratégique*, composé de sous-ministres adjoints, définit les grandes orientations du programme, propose des solutions et formule des recommandations au gouvernement. Ce comité est coordonné par le sous-ministre adjoint des Finances;
- un *Comité tactique* assure le suivi des opérations, la reddition des comptes et joue un rôle de conseil pour le Comité stratégique en proposant divers axes d'intervention en matière de commerce illégal de tabac;
- une structure opérationnelle, composée de divers organismes d'application de la loi (SQ, SPVM, GRC, ASFC et certains CPM) est en place afin de coordonner l'action policière sur le terrain et d'échanger du renseignement en matière de contrebande de tabac.

2.2- LE MANDAT DU COMITÉ TACTIQUE

Le mandat du Comité tactique ACCES Tabac est de suivre les indicateurs du commerce illégal de tabac au Québec, ainsi que de déceler les stratagèmes de contrebande du tabac, afin de suivre l'évolution du phénomène. Il analyse également les différentes mesures susceptibles de contribuer à limiter la contrebande de tabac au Québec.

Avec pour objectif l'optimisation de la lutte contre le commerce illégal du tabac, les membres du Comité tactique ACCES Tabac travaillent constamment à améliorer leurs pratiques et la concertation de leurs efforts afin de faciliter la collaboration entre les différents organismes d'application de la loi, notamment en ce qui a trait au partage de renseignements et au développement de nouveaux outils pour faciliter les efforts de lutte contre la contrebande de tabac.

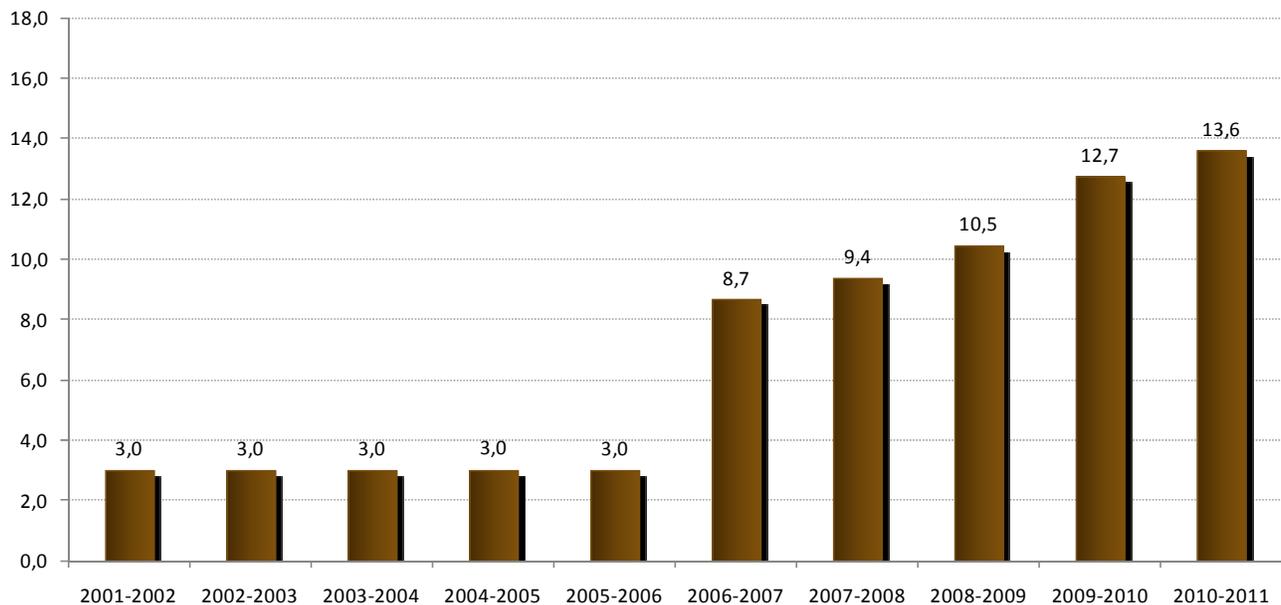
2.3- LE FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le financement du programme ACCES Tabac provient de la *Provision budgétaire pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus* du MFQ, d'où l'implication de ce ministère dans ACCES Tabac. Cette provision est un mécanisme d'allocation d'aide financière pour la mise en œuvre de projets de lutte contre l'évasion fiscale. Elle vise des projets non couverts par les efforts réguliers qu'entreprend RQ et qui nécessitent un effort additionnel de divers ministères et organismes gouvernementaux.

Le graphique 1 présente les investissements consentis depuis la création du programme ACCES Tabac en 2001. Disposant d'un budget annuel de 3 M\$ lors de ses cinq premiers exercices, un virage important est entrepris lors de l'exercice 2006-2007 alors que les sommes consacrées à ce programme ont presque triplé pour se situer à près de 8,7 M\$.

Graphique 1

Évolution des sommes annuelles consacrées au programmes ACCES tabac (en M \$), 2001-2011



Depuis ce temps, les sommes consacrées à ce programme ont cru en moyenne de 12 % par année, permettant ainsi de multiplier la nature, la portée et la capacité d'intervention des différents partenaires, plus particulièrement des corps policiers. Entre les exercices 2001-2002 et 2010-2011, pas moins de 70 M\$ ont été investis dans ACCES Tabac, dont près de 49 M\$ uniquement dans le volet policier. Le programme ACCES Tabac disposait en 2010-2011 d'un budget total de 13,6 M\$ qui a servi à financer trois volets d'interventions :

-
- volet fiscal (assuré par RQ): inspections dans les commerces, enquêtes, traitements des renseignements provenant des enquêtes policières, récupérations fiscales et recours en vertu des lois fiscales;
 - volet policier (assuré par les corps de police et coordonné par le MSP): enquêtes afin de démanteler des réseaux illégaux de production, de distribution et de vente de tabac illégal;
 - volet juridique (assuré par le DPCP): suivi judiciaire des dossiers traités en vertu du Code criminel.

2.4- LE VOLET POLICIER DU PROGRAMME

Bien qu'il s'agisse d'un marché illégal, le commerce des produits du tabac de contrebande obéit à une logique économique où les contrebandiers tentent de maximiser leurs gains et minimiser leurs coûts (lesquels peuvent se traduire par les risques d'arrestation et de sanction). Aussi, la principale contribution attendue des corps policiers dans le cadre de ce programme consiste, par leurs interventions, à perturber les marchés de contrebande pour en éviter la croissance, mais également, de faire augmenter les risques réels et perçus afin de dissuader les contrebandiers potentiels de s'adonner à ce commerce (dissuasion générale) et les contrevenants de récidiver (dissuasion spécifique).

Les impératifs fiscaux, de santé et de sécurité publique mentionnés plus haut ont en outre incité le gouvernement du Québec à subventionner les corps de police afin qu'ils puissent dégager les ressources nécessaires pour intensifier la lutte contre la contrebande du tabac. Afin de mener une politique d'envergure de lutte contre l'évasion fiscale résultant de la recrudescence du commerce illégal du tabac, plusieurs modèles d'intervention ont donc été mis sur pied au fil des ans, lesquels s'attaquent aux divers niveaux de la chaîne d'approvisionnement du tabac de contrebande.

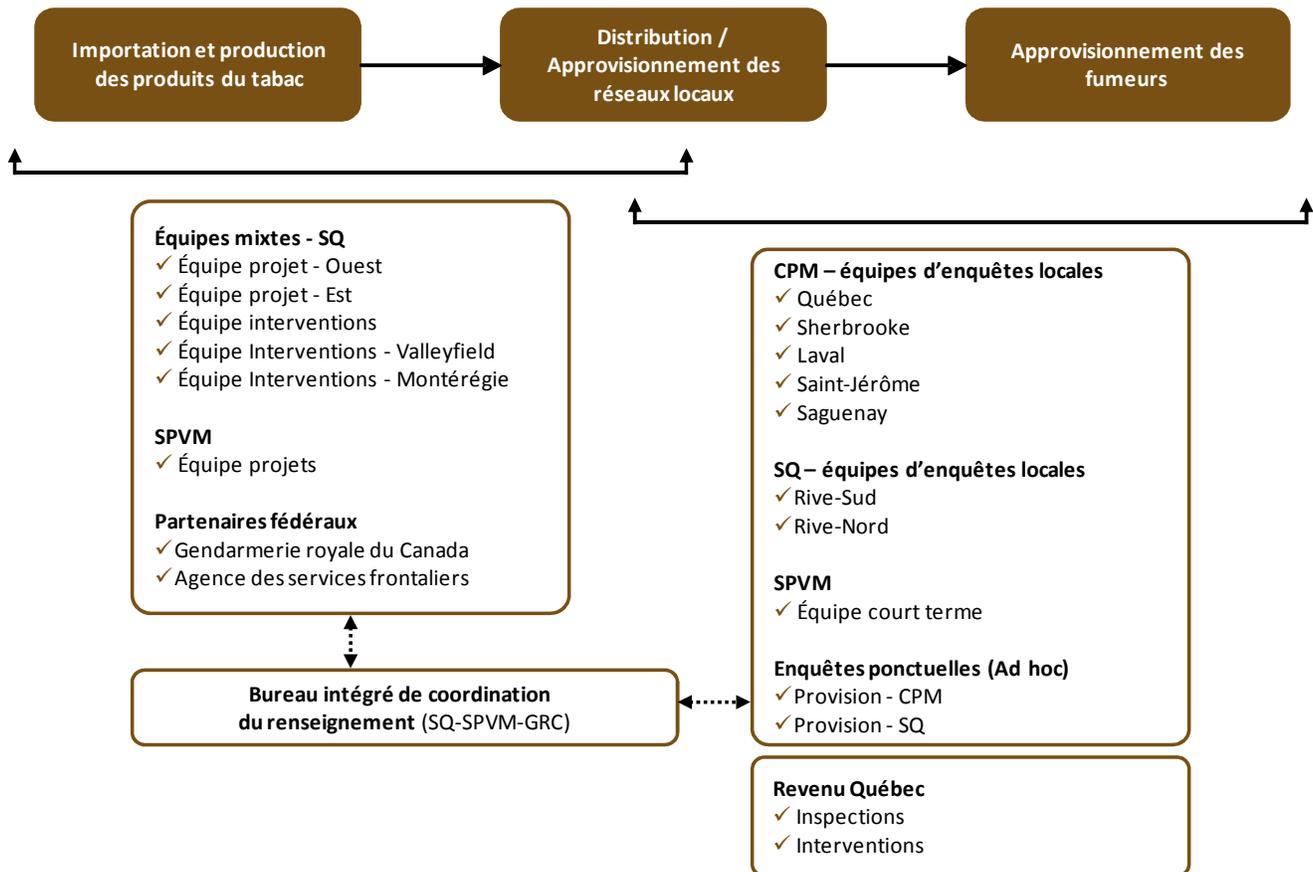
Équipes mixtes d'enquête

Les ressources supplémentaires accordées aux corps policiers ont permis la mise en place d'un premier groupe conjoint d'enquête, formé des membres de la SQ, du SPVM, de la GRC et de RQ. Ce renforcement du dispositif d'enquêtes a permis d'importantes opérations en partenariat avec les divers intervenants provinciaux et fédéraux. De nouvelles équipes conjointes d'enquête ont été implantées au cours des dernières années dans plusieurs régions du Québec où le problème de la contrebande de tabac est particulièrement aigu, notamment en Montérégie et dans le secteur de Valleyfield. La structure de ces équipes a été empruntée à celle, éprouvée, des escouades régionales

mixtes (ERM) destinées à lutter contre diverses activités du crime organisé associées au milieu des motards.

Figure 2

Interventions d'ACCES Tabac sur la chaîne d'approvisionnement des produits du tabac de contrebande



Pour l'exercice 2011-2012, des enquêteurs de la SQ, du SPVM et d'autres corps de police municipaux sont actifs au sein de six équipes conjointes d'enquête. Cinq de ces équipes sont coordonnées par la SQ. Les corps de police municipaux de Roussillon, Québec, Wendake, Laval, Richelieu / Saint-Laurent, Longueuil et le SPVM y travaillent en collaboration avec la SQ. La sixième équipe est coordonnée par le SPVM. Le corps de police de Saint-Eustache y participe.

Concertation avec les partenaires fédéraux

Les corps de police du Québec travaillent régulièrement en partenariat avec la GRC dans le cadre de leurs enquêtes en matière de contrebande de tabac. Cette collaboration permet de poursuivre les

contrevenants en vertu des dispositions de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac*¹ (provinciale) et de la *Loi de 2001 sur l'Accise*² (fédérale).

L'ASFC accompagne également certains corps de police québécois et la GRC dans le cadre de leurs enquêtes afin d'enrayer l'importation illégale de produits du tabac (sacs « Ziplocs », cartouches) manufacturés aux États-Unis, mais également l'importation de tabac brut destiné aux usines clandestines de ce côté-ci de la frontière.

Équipes d'enquêtes locales

Le gouvernement a fait cette année un pas de plus dans la lutte contre la contrebande de tabac, notamment en ce qui a trait à la lutte contre les réseaux locaux qui approvisionnent les fumeurs. En effet, le budget 2011-2012 du gouvernement du Québec accorde 3 M\$ additionnels aux corps de police pour appuyer leurs interventions dans la lutte contre les réseaux de contrebande de quartier.

Des petites équipes d'enquêtes visant des réseaux locaux de contrebande de cigarettes ont été implantées sur une base expérimentale à Québec, à Sherbrooke et à Saint-Hyacinthe (SQ) en octobre 2010. Ce sont par la suite ajoutées une équipe à Saint-Jérôme (avril 2011) et une seconde équipe coordonnée par la SQ (juin 2011). La SQ coordonnera ainsi deux équipes de quatre enquêteurs qui couvriront un total de six MRC. Enfin, des équipes d'enquêtes locales seront implantées à Saguenay et à Laval (en remplacement du projet VITAL) dès le 1er septembre 2011. Le SPVM obtient également deux enquêteurs supplémentaires pour renforcer son équipe d'enquêtes à court terme qui cible des réseaux locaux.

Provisions pour des enquêtes locales (dites « ad hoc »)

Le MSP dispose par ailleurs d'une provision permettant le financement de projets ponctuels d'enquêtes menés par des CPM. Ces enquêtes sont généralement de courte durée et orientées vers des vendeurs au détail ou des individus qui opèrent des réseaux de distribution de taille modeste. En 2010-2011, 49 enquêtes ponctuelles ont été menées par huit CPM. Depuis 2005, vingt-trois CPM se sont prévalus des budgets du programme pour mener des enquêtes en matière de contrebande de tabac sur leur territoire. Les activités des CPM contribuent à enrayer la distribution et la vente de produits du tabac illicites au niveau local. Notons que la SQ dispose également d'un mécanisme similaire pour mener des projets d'enquête ponctuels de portée locale sur son territoire.

¹ L.R.Q., chapitre I-2

² L.C. 2002, ch. 22

Bureau intégré de coordination du renseignement en matière de contrebande

Créé au cours du premier trimestre de 2007, le Bureau intégré de coordination du renseignement en matière de contrebande regroupe trois analystes stratégiques provenant respectivement de la GRC, de la SQ et du SPVM.

Au niveau tactique, cette association permet de mettre en commun l'expertise développée en matière de contrebande de tabac et d'unifier les renseignements contenus dans les banques de données utilisées par ces services policiers. Elle contribue également à établir un canal de communication qui permet d'éviter les doublons et les chevauchements des enquêtes des différents corps de police. De plus, une veille stratégique est effectuée par les analystes du Bureau sur les activités criminelles liées à la contrebande du tabac. En restant ainsi à l'affût des nouveaux phénomènes et des nouvelles tendances, les analystes peuvent dégager les principaux enjeux et suggérer des pistes d'actions pour les organisations policières.

Les connaissances acquises par les analystes grâce à l'interprétation des événements actuels et l'anticipation des enjeux et des tendances à venir en matière de contrebande de tabac, sont susceptibles d'éclairer ou d'orienter les décideurs des organisations policières sur leurs actions ou leurs projets d'enquête à moyen et long terme. Ces connaissances permettent également aux ministères et aux organismes concernés de mieux cibler leurs efforts pour améliorer la lutte contre la contrebande de tabac.

2.5- LA FORMATION DES CORPS POLICIERS

Depuis 2007, le programme ACCES Tabac finance des séances de formation aux enquêteurs et aux patrouilleurs des différents services de police. Ces formations sont avant tout destinées à familiariser les policiers avec les principales dispositions de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* qui prévoit les infractions à la base de leurs interventions.

Les séances de formation sont offertes par des experts de RQ, de la SQ et du SPVM. Elles allient les notions théoriques aux exemples concrets, afin d'assurer la qualité et l'efficacité des interventions menées par les policiers lorsqu'ils doivent effectuer une enquête relative à la contrebande de tabac ou qu'ils se retrouvent en présence de produits du tabac illégaux.

La première séance de la formation *Interventions en matière de contrebande de tabac* destinée aux enquêteurs a été donnée en mars 2007. Elle est maintenant offerte trois fois par année à une soixantaine d'enquêteurs. Depuis sa création, un total de 377 enquêteurs ont été formés par le programme ACCES Tabac. La formation d'une journée *Intervention du patrouilleur en matière de*

contrebande de tabac est quant à elle offerte huit fois par année dans différentes régions du Québec à environ 320 patrouilleurs. Depuis ses débuts en juin 2009, un total de 468 patrouilleurs ont été formés. Dans l'ensemble, les policiers se sont montrés fort satisfaits de ces deux formations.

Depuis leur création, ces séances de formation ont eu un impact considérable tant sur le nombre de dossiers d'enquête que sur la qualité de ces dossiers. Auparavant, un peu plus du tiers des dossiers faisaient l'objet d'une demande de complément d'enquête ou d'un refus de procéder selon les procureurs de RQ, alors que cette proportion s'établit désormais à environ un dossier sur 20. La qualité des dossiers soumis à l'attention des procureurs est donc supérieure et permet d'intenter davantage de poursuites contre les contrevenants. La crédibilité et l'efficacité de l'action gouvernementale et policière pour lutter contre les réseaux de contrebande de tabac s'en trouvent donc améliorées.

3- RETOMBÉES DES INTERVENTIONS POLIÉRES

3.1- LES INFRACTIONS ENREGISTRÉES PAR LES CORPS POLIÉRES DU QUÉBEC

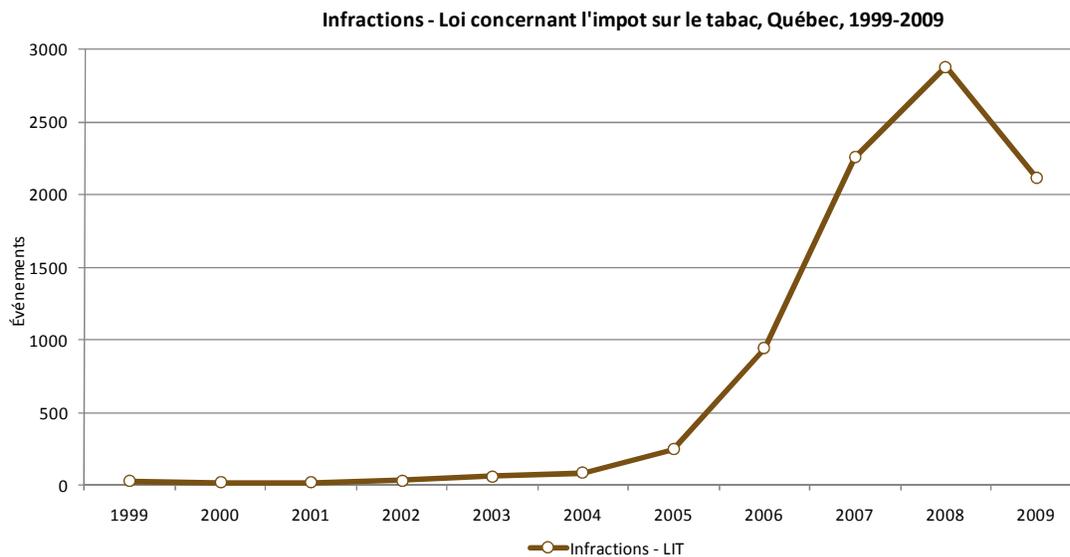
Lorsqu'ils détectent une infraction, les policiers du Québec enregistrent l'information relative à cette infraction selon les exigences du programme de *Déclaration uniforme de la criminalité* (DUC). Ces données sont par la suite transmises au MSP afin de pouvoir maintenir un service de documentation et de statistiques permettant d'évaluer l'état de la criminalité et l'efficacité de l'action policière.

Les données disponibles (graphique 3) indiquent que le nombre d'infractions à la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* enregistrées par les policiers du Québec a connu une progression considérable entre 2006 et 2008 pour reculer ensuite en 2009. La SQ enregistre un peu plus des deux tiers des infractions (67 %) et les corps de police municipaux, plus du quart (26 %). Notons que la grande majorité des infractions enregistrées concernent des consommateurs trouvés en possession de tabac illégal.

Cette importante progression du nombre d'infractions enregistrées par les corps policiers peut s'expliquer à la fois par :

- La recrudescence du marché de la contrebande au Québec suivant les hausses successives de taxes;
- Des modifications apportées à la *Loi concernant l'impôt sur le tabac*, créant notamment de nouvelles infractions pour mieux lutter contre la contrebande de tabac;
- Les ressources supplémentaires octroyées en vertu du programme ACCES Tabac aux forces policières pour intensifier la lutte contre la contrebande de tabac au Québec.

Graphique 3



Comme c'est le cas pour les autres formes de criminalité de marché où le public n'est pas directement la victime, il est relativement difficile d'établir si la progression du nombre d'infractions observées est attribuable principalement à la progression du phénomène ou à l'intensification de l'activité policière pour le contrer.

Nous émettons l'hypothèse qu'il s'agit d'une combinaison de ces deux facteurs, la recrudescence du phénomène ayant mené à l'intensification de la lutte contre la contrebande. Dans tous les cas, la hausse des infractions enregistrées coïncide avec la hausse des sommes consacrées au programme ACCES Tabac, suggérant ainsi que les risques réels de détection et de sanction des contrevenants par les corps de police du Québec ont augmenté considérablement depuis la mise sur pied de ce programme. Combinées à la hausse des montants des amendes prévues à la *Loi concernant l'impôt sur le tabac*, les interventions policières ont pu contribuer à dissuader plusieurs contrevenants, ce qui pourrait notamment expliquer, en partie du moins, la baisse du nombre d'infractions enregistrées en 2009 et la hausse concomitante des revenus de la taxe spécifique enregistrée par le MFQ.

3.2- LES QUANTITÉS DE TABAC SAISIES

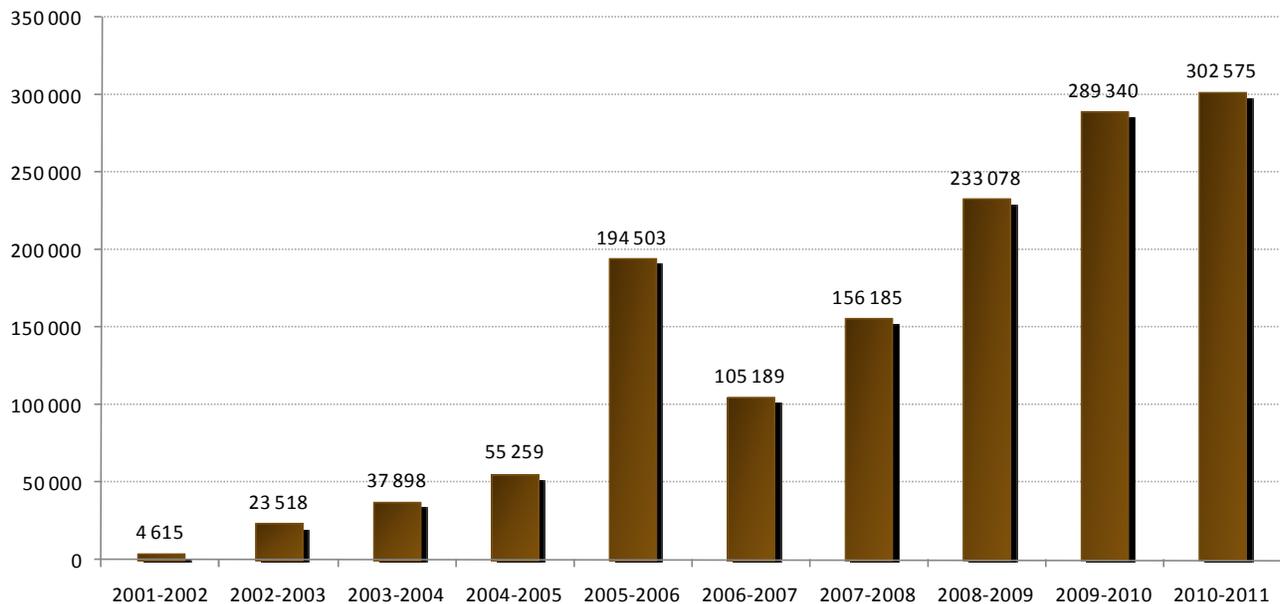
Les interventions policières ont mené, depuis 2001, à la saisie d'une variété de produits du tabac, qu'il s'agisse de cartouches de 200 cigarettes, de sacs de type « Ziploc » de 200 cigarettes, de sacs de 200 g de tabac en vrac ensaché ou de kilogrammes de tabac brut. La quantité de tabac saisie est un indicateur de résultat important du programme ACCES Tabac tant au chapitre de la récupération fiscale, que pour ses effets présumés sur la perturbation de la chaîne d'approvisionnement des

réseaux illégaux et la dissuasion des contrevenants. Pour plus de simplicité, les quantités de tabac saisies ont été ramenées à un "équivalent 200 grammes³", soit le contenu d'une cartouche ou d'un sac de type "Zyploc" de 200 cigarettes.

Les données permettent de constater que les corps policiers du Québec saisissent de plus en plus de produits de contrebande, contribuant ainsi à diminuer les bénéfices de ce commerce illégal pour plusieurs contrevenants. De moins de 4 615 équivalents de 200 grammes saisis au tout début du programme, les corps de police du Québec en ont saisi 302 575 lors du dernier exercice.

Graphique 4

Évolution des quantités de tabac saisies (équivalent 200 gr.), corps policiers, 2001-2011



Au cours de l'exercice financier 2010-2011, les enquêtes de la SQ, du SPVM et des autres corps de police municipaux financées par ACCES Tabac ont mené à la saisie de 4 769 cartouches de cigarettes, 280 196 sacs « Ziploc » de 200 cigarettes, 86 765 kg de tabac en vrac, 754 971 cigares et cigarillos, 257 sacs de 200 g de tabac en vrac ensaché et 757 553 \$ en argent. La valeur marchande des produits du tabac saisis par les policiers s'élève à plus de 21 M\$. Aux résultats des saisies doivent s'ajouter les montants de la récupération fiscale et les produits des amendes qui seront présentés de façon plus détaillée par Revenu Québec.

³ Excluant les cigares et les cigarillos

CONCLUSION

Le ministère de la Sécurité publique est conscient de l'ampleur de la problématique de la contrebande de tabac au Québec et coordonne à cette fin le programme ACCES Tabac destiné à lutter contre les économies souterraines liées à ce commerce au moyen d'une structure fondée sur la concertation.

Grâce aux efforts soutenus et à la coordination des interventions des partenaires impliqués, le nombre d'infractions détectées et les saisies de produits du tabac illicites ont enregistré une augmentation importante au cours des dernières années. L'intensité renouvelée de ce programme suivant les investissements consentis lors des derniers exercices et la diversification des interventions répressives tout au long de la chaîne d'approvisionnement semblent par ailleurs donner de bons résultats.

Nous suggérons que l'action concertée des partenaires du programme ACCES Tabac, combinée aux effets des changements législatifs récents, contribue non seulement à l'atteinte des objectifs de récupération fiscale, mais également à dissuader une part significative de contrebandiers et de consommateurs qui demeureraient jusqu'à récemment, relativement peu inquiétés par les coûts et les risques associés à ce commerce. L'augmentation des revenus de la taxe spécifique signalée par le ministre des Finances en l'absence d'une hausse des taux de tabagisme nous mène irrésistiblement vers cette conclusion.

Mais, aussi efficaces soient les interventions répressives pour limiter les capacités des réseaux d'approvisionnement, dissuader certains contrevenants et limiter l'expansion incontrôlée d'un marché illégal, elles ne changent cependant pas fondamentalement l'état de la demande, si bien qu'il y aura toujours des groupes qui continueront d'approvisionner le marché. Tout au plus, les actions des partenaires du programme ACCES Tabac peuvent-elles contribuer à maintenir au niveau le plus élevé possible les risques de sanction afin de contrecarrer les bénéfices des contrebandiers responsables de l'offre de tabac à bon marché.

À ce titre, le ministère de la Sécurité publique et ses partenaires du programme ACCES Tabac entendent rester à l'affût de toute nouvelle mesure ou politique susceptible d'aider à mieux contrôler l'offre des produits du tabac et de rendre plus risquée ou moins profitable cette activité illégale. Le véritable défi consiste cependant à poursuivre les efforts pour continuer à faire fléchir le taux de tabagisme au Québec, le seul remède durable pour éliminer le marché de la contrebande sans compromettre la santé publique.

Dépôt légal - 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-63502-4 (version PDF)
© Gouvernement du Québec, 2011